

Soins palliatifs : une terminologie à revoir ?

Hélène Gilgenkrantz 

Les soins palliatifs permettent d'atténuer les souffrances induites par une maladie et de vivre au mieux avec elle à défaut de pouvoir vivre sans. Ils s'opposent aux soins curatifs, adjectif dérivé du verbe latin *curare* (guérir), dont le but est d'éradiquer la maladie. C'est probablement dans cette opposition que se situe, pour un patient, la difficulté, voire le refus d'accepter le passage de traitements potentiellement efficaces contre sa maladie à des soins dits palliatifs. Pour mieux comprendre, revenons à l'étymologie qui permet souvent non seulement de renseigner sur l'origine du mot, mais aussi de mesurer l'évolution de la signification que le temps lui a fait prendre...

Parlons tout d'abord du mot soin, dont l'étymologie est incertaine. Ce mot pourrait venir du francique¹ *sunnia*, qui signifie souci, et de son verbe, *sun(n)jôn*, se soucier de. Il est également possible qu'il dérive du latin médiéval *somniāre*, qui signifie rêver, songer... Songer à un être cher, n'est-ce pas souvent s'inquiéter pour lui en lui portant une attention particulière ? Plus tard, à l'époque de Molière, le mot soin désigne plutôt les attentions galantes à l'être aimé, ce qui, dans notre langage courant, a donné l'expression « être aux petits soins pour quelqu'un ». Les différentes acceptions du mot soin permettent donc de comprendre les mots ou les expressions qui en sont dérivés. Ainsi, le nom soignant se réfère plutôt au sens d'attention (comme dans l'expression « prendre soin de quelqu'un »), tandis que l'adjectif soigneux renvoie au sens d'application. Quant à l'expression « confier à quelqu'un le soin de faire quelque chose », elle évoque plutôt la charge ou même le devoir... Vu sous cet angle, un « aidant » est donc bien en réalité un « soignant »

Qu'en est-il de l'adjectif palliatif ? Ce terme serait dérivé du verbe latin *palliare*, qui signifie couvrir d'un manteau, cacher, dissimuler. Ce n'est qu'à partir du XVI^e siècle qu'il a été utilisé en médecine pour désigner un moyen de soulager les symptômes d'une maladie sans en supprimer la cause. L'usage du verbe transitif pallier a ensuite été étendu à d'autres domaines pour désigner



Centre de recherche sur l'inflammation, Inserm U1149, université Paris Cité, Faculté de médecine, site Bichat, Paris France.

helene.gilgenkrantz@inserm.fr

toute action qui ne résout pas le fond, mais du moins atténue les difficultés rencontrées en apportant une solution transitoire. Le patient à qui l'on annonce que les traitements dont il bénéficiera désormais seront *palliatifs*, ou qu'il sera dorénavant confié à une équipe de *soins palliatifs*, y voit-il une dissimulation de l'oblitération de son espoir de vie ? Pour les patients, cette annonce est en tout cas souvent synonyme d'abandon. Certains préféreront pour cette raison l'expression « soins de soutien », dont le but est d'améliorer le confort et la qualité de vie, d'ailleurs tout en poursuivant éventuellement les traitements à but curatif. Il importe de mentionner ici que de nombreuses études ont démontré que les soins palliatifs permettent en réalité d'augmenter la durée de vie des patients. Faut-il alors renoncer au mot palliatif pour restreindre la charge émotionnelle négative qu'il charrie ? Le problème n'est pas uniquement sémantique. Il est d'ordre politique, car il dépend de notre faculté à ne pas opposer soins curatifs et soins palliatifs, mais au contraire à les associer et à accompagner le patient dans l'évolution de sa maladie pour qu'il n'éprouve pas ce sentiment d'abandon. Pour cela, il faudrait non seulement améliorer l'offre de soins de soutien, bien loin d'être équitable sur le territoire français², mais aussi se doter de moyens pour communiquer avec clarté sur les objectifs de ces soins et sur les bénéfices qu'ils apportent, afin de faire comprendre que le sens actuel de l'adjectif palliatif s'accorde mal avec son étymologie

Palliative care: does the term need to be revised?

LIENS D'INTÉRÊT

L'auteure déclare n'avoir aucun lien d'intérêt concernant les données publiées dans cet article

TIRÉS À PART

H. Gilgenkrantz

Vignette (© Inserm – Michel Depardieu).

¹ Le francique est la langue germanique des anciens francs. En France, on estime encore à 200 000 – 500 000 personnes le nombre de locuteurs du francique.

² Malgré la reconnaissance légale du droit aux soins palliatifs (loi du 9 juin 1999), seuls 20 à 30 % des patients justifiant de soins palliatifs peuvent en bénéficier en France.

